



**Votre situation change ?
Pas besoin de nous envoyer
un faire-part, juste de nous
en faire part !**

BAIL, LOCATION
Changement de situation

Cristal[®]
ENGAGÉ POUR VOS PROJETS



À RETENIR

Votre situation familiale et/ou financière peut être amenée à évoluer au cours de votre vie. Cela peut entraîner des modifications sur votre contrat de location et sur vos droits CAF. Il est donc important de nous signaler tout changement.

QUELS CHANGEMENTS DEVEZ-VOUS NOUS SIGNALER ?

SITUATION	PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR EN COPIE SI NÉCESSAIRE	CONSÉQUENCES POSSIBLES
Naissance	› Le livret de famille ou acte de naissance	Une nouvelle éligibilité aux aides CAF ou recalcul des droits
Adoption	› L'extrait de jugement d'adoption	Une éligibilité aux aides CAF ou recalcul des droits
Mariage	› Le livret de famille ou acte de mariage › La pièce d'identité du conjoint(e)	Une modification du bail pour faire valoir ses droits à votre conjoint

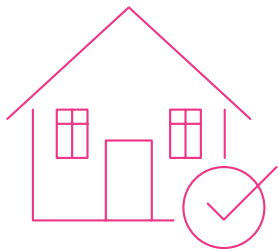
Bail, location

Changement de situation

PACS	› L'acte d'enregistrement du PACS › La pièce d'identité du concubin(e) sauf si déjà déclaré(e) auprès de Cristal Habitat › Une lettre de demande conjointe	Une modification du bail pour faire valoir ses droits à votre conjoint
Séparation	› Un courrier de congé adressé en recommandé de la personne quittant le domicile mentionnant sa nouvelle adresse	Une modification du bail
Divorce	› Le livret de famille mentionnant le divorce, extrait du jugement de divorce ou convention de séparation de corps › Un courrier de congés recommandé de la personne quittant le domicile mentionnant sa nouvelle adresse	Une modification du bail
Violences conjugales	› Un courrier de congés recommandé de la personne quittant le domicile mentionnant sa nouvelle adresse › L'ordonnance de protection du juge ou la condamnation pénale de la personne de - 6 mois	Une modification du bail
Ressources financières du foyer à la baisse	› Tout justificatif de ressources	Impact sur le SLS si paiement de celui-ci et une éligibilité aux aides de la CAF
Décès	› L'acte de décès	Une modification du bail

Gestes éco-citoyens

Changement de situation



VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE LOGEMENT ?

Vous pouvez effectuer une demande de mutation de logement auprès de l'Espace Location ou sur le site :

demande-logement-social.gouv.fr



PENSEZ-Y

N'oubliez pas d'avertir également la CAF de tout changement, afin que vos droits soient recalculés.